

Prime d'activité et RSA : y avez-vous droit, les demander, éviter les trop-perçus

Vous travaillez avec un petit salaire, ou vous n'avez plus de revenus, et vous n'osez pas demander, de peur de devoir tout rembourser. Savoir en dix minutes si vous y avez droit, faire la demande, réussir chaque déclaration trimestrielle, et réagir calmement si la Caf vous réclame de l'argent. Avec les montants 2026 et des lettres prêtes à adapter.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 9 novembre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Prime d'activité ou RSA : laquelle pour vous ? 5
2. La prime d'activité 7
3. Le RSA 9
4. Ce que la Caf compte comme ressources 11
5. Faire la demande, pas à pas 13
6. La déclaration trimestrielle 14
7. Les changements à signaler tout de suite 15
8. Le RSA et l'accompagnement vers l'emploi 16
9. Trop-perçu : comprendre et réagir 17
10. Contester une décision 19
11. Les autres aides à demander aussi 20

Vos lettres 21

Mentions et sources 23

Avant de commencer

La **prime d'activité** complète les revenus des personnes qui **travaillent** avec un petit salaire. Le **RSA** (revenu de solidarité active) donne un revenu minimum aux personnes qui ont **peu ou pas de ressources**. Les deux sont versés par la **Caf**, ou par la **MSA** si vous dépendez du régime agricole.

Beaucoup de personnes qui y ont droit ne les demandent pas. Ce guide vous aide à vérifier vos droits, à faire la demande, puis à **déclarer juste** pour ne pas recevoir un jour une lettre de trop-perçu.

Montants et règles relevés le **9 novembre 2026** sur des sites officiels (Service Public, Caf). Les montants changent en général chaque **1er avril**. Les « conseils de bon sens » ne sont pas des règles officielles.

LES MOTS À CONNAÎTRE

Foyer : vous, votre conjoint (marié, pacsé ou en union libre) et les personnes à votre charge.

Montant net social : le revenu à déclarer à la Caf. Il est écrit sur votre **bulletin de salaire** et sur vos relevés d'allocations.

Trop-perçu (ou **indu**, ou **dette**) : une somme versée à tort, que la Caf vous demande de rembourser.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Je ne sais pas laquelle des deux aides me concerne	Partie 1
Je travaille et je gagne peu	Partie 2
Je n'ai pas ou presque pas de revenus	Partie 3
Je ne sais pas quoi déclarer (épargne, pension, vente)	Partie 4
Je veux faire la demande maintenant	Partie 5
Je dois remplir la déclaration trimestrielle	Partie 6
Ma vie change (couple, emploi, déménagement)	Partie 7
Je touche le RSA et France Travail me convoque	Partie 8
La Caf me réclame de l'argent	Partie 9
Je ne suis pas d'accord avec une décision	Partie 10

PARTIE 1

Prime d'activité ou RSA : laquelle pour vous ?

La différence en un tableau

	Prime d'activité	RSA
Âge	18 ans ou plus	25 ans ou plus (cas particuliers avant)
Pour qui	Personnes qui **travaillent** (salariés, fonctionnaires, indépendants)	Personnes avec **peu ou pas** de ressources
Obligations	Déclarer chaque trimestre	Déclarer chaque trimestre **et** suivre un accompagnement vers l'emploi
Impôts	Non imposable	Non imposable
Contester	Caf (commission de recours amiable)	Président du **département**

Le simulateur vous indique celle qui vous concerne, d'après vos ressources.

Faire le test en dix minutes

1. Préparez vos **trois derniers bulletins de salaire** (ou relevés d'allocations) et ceux de votre conjoint.
2. Pour la prime d'activité : le simulateur de la Caf, sur la page Mes démarches de caf.fr, bouton « Prime d'activité ».
3. Pour le RSA, ou pour tester plusieurs aides à la fois : le simulateur de l'État, mesdroitssociaux.gouv.fr, que la Caf propose aussi sur la même page.

Une simulation **n'engage à rien** : elle ne crée pas de demande et ne prévient personne.

> **UN REPÈRE, PAS UNE RÈGLE**
>
> Selon Service Public, la prime d'activité n'est pas possible au-delà d'environ **2 000 € nets par mois** pour une personne seule, ou **3 450 €** pour un couple avec deux enfants dont un seul travaille. En dessous, **faites la simulation** : seul le calcul complet donne la réponse.

Après 60 ans

Le RSA n'a **pas d'âge maximum**. Mais dès l'âge légal de départ à la retraite, d'autres aides peuvent vous être attribuées, comme l'**Aspa** (le minimum vieillesse). Service Public précise que le RSA est **réduit** du montant de l'Aspa, et qu'il vaut mieux garder l'Aspa, plus élevée. Une **pension de retraite** compte comme une ressource pour les deux aides.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Prime d'activité et RSA : y avez-vous droit, les demander, éviter les trop-perçus

Le guide complet compte 23 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. La prime d'activité
3. Le RSA
4. Ce que la Caf compte comme ressources
5. Faire la demande, pas à pas
6. La déclaration trimestrielle
7. Les changements à signaler tout de suite
8. Le RSA et l'accompagnement vers l'emploi
9. Trop-perçu : comprendre et réagir
10. Contester une décision
11. Les autres aides à demander aussi
+ Vos lettres